

QUESTIONS REPOSES DES ASMA DEPARTEMENTALES – CA 03 et 05 AVRIL 2018

A D	OBJET	QUESTIONS	REPOSES
66	Coupes sportives	<p>Une coupe sportive de golf est organisée cette année !!! Sachant que cette activité sportive est pratiquée par une classe sociale élevée, on peut supposer que les participants à cette coupe seront donc surtout des agents à gros QF! (quand on voit les tarifs pour pratiquer l'activité: abonnement et cours!!!! C'est chaud et surtout pas pour les QF1)</p> <p>Aussi, cette activité est elle vraiment représentative des valeurs défendues par l'ASMA?</p>	<p>Suite à une demande d'un agent désireux de monter un dossier sur une coupe golf, l'Asma Nationale a effectué un sondage probant auprès des ayants droits Asma. Ce sport est en train de se démocratiser avec des tarifs de plus en plus attractifs sur la plupart des terrains de golf et avec des actions auprès des jeunes notamment.</p> <p>La commission sport et croisières côtières a donc décidé d'organiser une coupe golf en juin 2018 au lycée agricole de Neuvic. A noter que cette coupe est organisée en alternance une année sur deux avec le ski qui est réputé lui aussi pour être un sport à gros budget. Tous les sports ont le droit d'être représenté aux coupes sportives sans discrimination.</p> <p>Les nombreuses inscriptions ont confirmé qu'il y avait un réel public intéressé par cette pratique. Dix équipes sont attendues pour cette première édition qui affiche complet.</p> <p>Cette coupe est ouverte à tous les agents, licenciés ou non, donc à tous les QF.</p> <p>Les valeurs de « l'Asma pour tous » sont donc respectées!</p> <p>PS : Vous pouvez consulter le document en pièce jointe créé par Marcel Fouré expert golf et initiateur de ce projet</p>
60		<p>Les élections professionnelles approchent et suivront les renouvellements des CA locaux des ASMA. Nous perdrons les agents décroisés.</p> <p>Est-il envisageable que nous les conservions avec un avenant à notre convention locale?</p> <p>Pourront-ils avoir les subventions ASMA?</p> <p>Pourront-ils faire partie du CA et du bureau?</p>	<p>Il n'y aura pas de subvention pour ces agents décroisés si ces agents ne font pas partie du périmètre de l'asma.</p> <p>L'AD reste souveraine dans ses décisions donc elle peut très bien décider de les garder comme ayants droits ou non. Ceci dit, elle n'aura pas de subvention particulière de l'ASMANAT</p> <p>Ces agents ne peuvent être membre du CA et par voie de conséquence ne peuvent être au bureau.</p>

34	Ayants droit	<p>Les agents initialement MAA, travaillant sur une plateforme de paiement mutualisé (CPCM) qui a été délocalisée sur un autre ministère en 2016 nous demandent si sont toujours bénéficiaires des prestations ASMA tant Nationale que Départementale? Jusqu'à présent, comme ils faisaient partie de nos listes électorales, pour le 34 nous les avons gardé en tant que bénéficiaires. Avons nous eu raison? Et qu'en est il du national?</p> <p>Nous sommes en cours de signature d'une convention avec l'IRSTEA de Montpellier. Les agents qui vont devenir bénéficiaires de l'ASMA 34 sont ils exclusivement les agents (et leurs ayants droits) rémunérés MA, comme c'est le cas avec l'ANSES? Pour info, jusqu'à présent ils bénéficiaient de nos prestations sans contrepartie financière pour nous.</p> <p>Il y a dans le 34 un "service ASP" dont le siège sociale est basé dans le département voisin le Gard. La quinzaine d'agents qui travaillent dans le 34 ont toujours bénéficié des prestations du 34, sans contrepartie du 30. Doit on faire une convention entre nos deux ASMA départementales? Ou est ce au national de verser directement au 34 les subventions se rapportant à ces agents (comme cela est fait entre le 34 et le 66)?</p>	<p>Toutes les personnes sur les listes électorales lors des dernières élections sont de fait des ayants droits ASMA tant sur le plan National que Départemental et ce jusqu'aux prochaines élections.</p> <p>Une convention annuelle doit être signée au niveau départemental avec ces organismes. Sur facturation, ils versent alors une contribution pour leurs agents à l'AD. L'AD doit leur fournir un bilan d'activité à chaque fin d'année. L'ASMANAT n'a pas de conventions avec l'ANSES et l'IRSTEA.</p> <p>Le rapprochement des deux AD concernées est nécessaire pour gérer cette situation et d'en faire part au niveau national afin que l'ASMANAT se conforme à cet arrangement pour le versement de la subvention. (Variation des effectifs)</p>
26	Subvention	<p>D'où vient la subvention nationale et comment est-elle calculée?</p> <p>A savoir, est-ce une enveloppe fermée? Et la répartition se fait-elle en fonction des membres actifs et retraités sachant que les retraités ne participent pas au pourcentage d'actifs. Cette question pour dire que si nous rajoutons aux prochaines élections des anciens retraités, l'enveloppe globale ne changera pas au niveau national et le montant par agent actif risque de diminuer...</p>	<p>Une réponse à cette question a déjà été apportée à cette question.</p>

62	Inter Associatio n	<p>Dans le cadre de l'inter associatif avec l'ASCEE et afin de tirer les meilleurs prix sur la billetterie, a-t-on la possibilité de faire des versements (remboursement de notre part) entre associations. En effet, les prestataires transmettent une seule et unique facture au CE demandeur, qui ne permet pas d'avoir une facture propre à l'ASMA correspondant au montant du partage de billetterie.</p>	<p>Dans un tel cas de figure afin de pouvoir justifier et fléché la dépense dans votre comptabilité, il serai judicieux que le CE établisse une facture à l'AD. Cette pièce sera également nécessaire pour justifier la dépense lors de votre AG.</p>
26	Intranet – Blog	<p>L'intranet de l'ASMA nationale est très mal fait, impossible de trouver des éléments clairs avec la fonction recherche. Pas facile à utiliser, confus, va t il évoluer ? Par exemple, membres du bureau de l'ASMA nationale, attestation d'assurance MAIF, où trouver ce type de renseignements?</p>	<p>Le blog est appelé à évoluer à court/moyen terme. Le service communication consacrera un temps pour le rendre plus attractif et surtout faciliter son utilisation. Sur le site, rendez vous sur l'onglet « Outil Pratique » et vous pourrez à loisir éditer ce type de document.</p>
86	Archivage	<p>L'asma 86 souhaite savoir combien de temps doit elle conserver les archives financières notamment les factures; en effet l'adminstration vient de nous supprimer l'armoire de stockage aux archives.</p>	<p>Lés éléments relatifs à l'administration de votre AD doivent en principe être conservés pendant dix ans. Cela dit en fonction de vos espaces de stockage, à vous de vous organiser pour tendre vers cette règle...</p>

64	Elections	<p>Comment ferons-nous la différence entre agents dont la carrière est suivie par le MAAF mais qui sont payés par un autre ministère, dont les "décroisés", et ceux d'un autre ministère qui sont payés par le MAAF. est-ce que la liste sera explicite?</p> <p>Est-ce que les retraités devront s'inscrire sur la liste des votants pour que l'AD bénéficie de la subvention ASMANAT?</p> <p>Est-ce que les agents (TOS) des lycées payés par conseil départemental devront s'inscrire sur la liste des votants pour que l'AD bénéficie de la subvention ASMANAT?</p>	<p>Il est difficile de répondre par anticipation à cette question. Nous pensons que d'ici la fin de l'année à avoir pour le CA d'octobre, nous y verrons un peu plus clair sur les modalités du déroulement des élections</p> <p>Si nous partons du principe que la subvention de l'ASMANAT est calculée sur le nombre d'inscrits sur la liste électorale et que ce nombre fait foi pour les subventions à venir, chaque AD à intérêt à faire figurer ses retraités sur cette liste. Cependant, le Ministère ne versera pas de subventions pour les retraités. Notez également que les retraités font partie des ayants droits, qu'ils soient ou non inscrits sur la liste électorale.</p> <p>En fonction des AD, les TOS bénéficient ou pas des prestations de l'Asma Départementale. Là encore ces décisions sont à prendre en local. Pour exemple, à la Réunion, les TOS bénéficient des actions dans l'année étant donné qu'ils font partie de la communauté de travail par contre leurs enfants ne sont pas éligibles au traditionnel cadeau de Noel pour ne pas faire doublon avec ce qui est prévu par la collectivité.</p>
50		<p>Bientôt les élections (début 2019), et au vu du nombre de sites importants sur un même département, et de la disponibilité très limitée du Bureau (conditions de travail dégradées dans beaucoup de services), il nous paraît impossible de passer autant de temps qu'en 2015 pour préparer, organiser et assumer un vote "papier" qui avait été très lourd à gérer. Nous demandons un retour au vote électronique, sans quoi nous ne pourrions garantir la tenue d'une élection et surtout la communication des résultats dans les temps qui seront impartis.</p>	<p>Pour 2019, le vote restera sous format papier... « on n'arrête pas le progrès au MAA... »</p>

62	<p>Suite au décroisement nous allons perdre un tiers d'effectif en DDTM, lors des prochaines élections, dont la secrétaire et le président. Est-on toujours sur le transfert de l'action sociale vers le MTES? En effet, dans les statuts les agents du MAA en PNA dans d'autres ministères sont bien bénéficiaires.</p> <p>Nous avons des agents du MAA (inscrits sur notre liste électorale de 2015) occupant des postes décroisés depuis un certains temps (2016 pour les premiers) et qui ont eu une mutation sur un poste MTES. Doit-on garder ces agents dans nos bénéficiaires où sont-ils d'office gérés par l'action sociale MTES? Même question pour les agents MAA sur des postes MAA qui ont muté depuis sur un MTES.</p>	<p>Nous rappelons que l'ensemble des agents décroisés ou pas qui figuraient sur la liste électorale lors des dernières élections sont des ayants droits de plein droit et ce jusque la fin de cette mandature. Les autres seront considérés lors de la prochaine élection.</p>
72	<p>- les prochaines élections auront lieu en Février 2019 (une idée plus précise sur la semaine électorale) ; y aura t'il un calendrier prévisionnel distribué début du premier semestre 2018</p>	<p>Le CA d'octobre 2018 se penchera sur cette question et proposera un calendrier basé sur celui prévu pour les élections professionnelles.</p>

35	<p>Agrément et Inter ASMA</p>	<p>Suite à la visite de la Présidente le 30 janvier dernier, les Asma bretonnes ont fait remonter plusieurs interrogations:</p> <p>1 - où en est l'agrément des AD pour les sorties qui peuvent être organisées par les AD? l'agrément nationale se décline-t-il dans les départements comme pour l'assurance? une AD bretonne a eu une remarque par un prestataire sur ce sujet : avez vous un agrément tourisme pour organiser des activités?</p> <p>2 - En Bretagne historiquement nous organisons une InterAsma annuelle, celle-ci regroupe 7AD (les 4 bretonnes, la Loire-Atlantique, la Mayenne et la Manche). Le budget s'élève à environ 20 000 € pour 200 participants. Les contrats de réservation sont signés bien en amont et les arrhes versés. Cette opération nécessite beaucoup de trésorerie pouvant parfois empêcher les activités annuelles dans l'AD organisatrice. Aussi d'un commun accord les 4 AD bretonnes ont demandées un subventionnement en 3 fois, 1/3 à l'acceptation du dossier par la commission, 1/3 pour le jour de l'InterAsma et 1/3 sur présentation du bilan financier et d'activités.</p>	<p>L'ASMANAT dispose de son agrément tourisme. Dans une prochaine lettre aux AD, ce dernier sera publié et explicité.</p> <p>Chaque AD peut demander son propre agrément tourisme. NB : les voyages organisés par les AD peuvent être affichés et proposés avec ceux de l'ASMANAT avec cautionnement de cette dernière. Par conséquent, l'ensemble des ayants droits ASMANAT du coup peuvent s'y inscrire.</p> <p>Dans le cadre d'une inter-asma, les membres de la commission n'émettent pas d'objection de principe à ce que l'avance des 2/3 soit faite après validation du dossier et que le 1/3 restant soit versé une fois l'action terminée et sur présentation des bilans d'activités et financier</p>
----	--------------------------------------	---	--

25	Assurance	<p>Je tiens à vous informer que depuis cette campagne été Harmonie fonction publique ne prends absolument plus en charge une partie des coûts des séjours pour les enfants de l'ASMA.</p> <p>Pour rappel, harmonie fonction public prenait en charge une partie du coût. je crois 20 % du restant à la charge de la famille</p> <p>j'ai tél hier à l'ASMA nationale et ils sont navrés.</p> <p>Ils disent qu'il faut faire remonter cela au niveau d'harmonie fonction publique.</p> <p>je suis fâchée car harmonie fonction publique est venue ici à la draaf faire de la pub ... et cette prestation était encore d'actualité....</p> <p>Je compte sur vous pour faire bouger les lignes....</p>	<p>Lors du CA de Toulouse, cette question a été posée au représentant de HFP. La réponse a été négative. S'en ait suivi un débat avec les membres du CA, l'administration et HFP. Au final malgré l'insistance, HFP est restée sur sa position initiale.</p>
35	Chèque vacance	<p>L'ANCV propose maintenant des e_chèques vacances. Quelle est la procédure à l'Asma nationale pour payer avec ces e_chèques vacances ?</p> <p>Cette nouvelle procédure pourra-t-elle être déployée dans les AD?</p>	<p>Cette situation au sein de l'ASMANAT s'explique par le fait qu'elle ne dispose pas pour le moment de possibilités pour le paiement en ligne.</p> <p>La réflexion est lancée pour permettre à terme de le faire via probe voire par un prestataire.</p>
72	Fond de roulement	<p>N'ayant pu assister à la rencontre PDL pour des raisons professionnelles (Influenza Aviaire) je voudrais savoir s'il y aura un résumé des thématiques abordées</p> <p>- rappel sur le fonds de roulement que chaque ASMA doit disposer (est ce un pourcentage sur le budget, un montant fixe?)</p>	<p>Un compte rendu sera fait très prochainement pour l'ensemble des AD.</p> <p>Au sein de l'ASMANAT le fonds de roulement permet un fonctionnement sur 6 mois au minimum. Pour ce qui concerne les AD, n'hésitez pas à contacter le trésorier pour plus d'information.</p>

Nous vous prions de trouver ci après les éléments de réponses apportés par le CA du 04 et 05 avril 2018.

Nous restons à votre disposition pour des éclaircissements éventuels pour l'ensemble des thématiques.

Nous sommes par ailleurs preneurs de toutes vos nouvelles questions pour le prochain CA prévu 04 et 05 juillet 2018. Au plaisir de vous relire prochainement,

Vos représentants dévoués

Yazide et Ginot

Information sur la vie de l'ASMA :

- ✓ Des personnes ont été confirmées par l'ASMANAT pour l'escapade à Tokyo par erreur. Ces dernières seront prioritaires pour 2019
- ✓ Le prochain ASMAGASINE sera consacré aux AD
- ✓ La tournée des AD suit son cours. Plus que 2 régions à visiter (Dijon, Basse et Haute Normandie). Une session balai sera organisée à Paris pour les départements qui n'ont pas pu y assister.
- ✓ L'AG de 2019 est prévue à NAJAC (deux personnes de votre AD seront pris en charge par l'ASMANAT pour y assister).

Secteur sport

Pour les coupes sportives 2018, ça s'annonce bien à l'exception du Hand (que 4 équipes inscrites)

Pour 2019, elles auront lieu à Vichy

Une délibération approuvée sur suppression du chèque de caution de 400 euros pour la coupe sportive. Cela dit en cas de non présentation, cette somme sera déduite sur la subvention N+1.

Secteur Voyage

L'âge minimal est de 12 ans en moyenne pour les voyages mais variable selon le prestataire.

Pour 2019 : Tokyo X 2 ; Sénégal croisière X 2 ; Prague ; Pérou ; Thaïlande ; Maroc ; Tibet ; Réunion ; Laponie ; Oman et 1 voyage solidaire

Secteur séjour

Aucun refus sur les sites de l'ASMA ;

Un focus sur les sites sera très bientôt proposé aux AD.

Organismes sous convention

IFCE : pas de convention depuis 2 ans, un rendez vous est pris pour le 12 juin pour renouveler la convention.

ANSES : la convention a été signée pour une année

IRSTEA : Ils vont renouveler pour deux ans car ils vont fusionner avec l'INRA donc c'est la dernière convention avec l'ASMANAT

ASP : Une nouvelle convention sera proposée avec exclusion de l'AD RP

Remarque :

IRSTEA ; ANSES et IRTEA chaque AD doit signer sa propre convention avec ces derniers.

Deux adresses à retenir : ginomez1@gmail.com et mohamed.yazide@educagrif

Document Pour information pour la coupe sportive Golf

Réflexions sur l'activité golf – et les rumeurs transmises de bouche à oreille sur une idéologie plus ou moins fondée.

Pour la 1^{ère} coupe sportive golf ASMA en 2018, après une enquête pour laquelle 47 personnes de 17 AD ont répondu, il a été enregistré 40 candidatures provenant de 10 départements, réparties selon les situations suivantes :

30 hommes / 8 femmes / 2 enfants (17 et 12 ans)

dont 9 non classés ou non licenciés.

Il est à noter 6 retraités / 21 de l'enseignement agricole (enseignants – cpe – direction) / 9 des autres services (DDPP – IRSTEA – DRAAF – SRISE – RNM – DDCS – inspection) - / 2 scolaires / 2 conjoints.

Notons également des demandes individuelles qui n'ont pas été retenues, ne pouvant pas constituer une équipe de 4 joueur (se)s.

Les chiffres d'aujourd'hui sont parlants :

408.388 licenciés en 2015 (objectif presque atteint de 700.000 en 2018, l'année n'étant pas terminée).

Plus de 10 lycées agricoles proposent l'option golf renforcé, et organise chaque année un championnat national, auquel se joignent d'autres établissements scolaires de l'EN. En 2018, c'est le lycée agricole de Neuvic qui s'est classé 1^{er}.

A noter qu'un (peut être d'autres) lycée agricole propose l'option golf à ses élèves de SAPAT qui grâce à ses valeurs, sportives et humaines. (rigueur – concentration – physique – écoute de son corps – respect de l'autre – de l'environnement – des règles – mise en sécurité – etc...) aide certains élèves en difficulté.

Les évènements :

Notons, que la France organise pour la 1^{ère} fois en 2018 (au golf de St Quentin en Yvelines) la ryder cup.

L'attribution à la France de cette compétition en 2018 va, sans nul doute, servir de catalyseur au développement et à la démocratisation du golf hexagonal. C'est le Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines qui accueillera la compétition. Un choix d'autant plus justifié qu'il est l'un des rares terrains de golf en Europe à pouvoir recevoir 80 000 spectateurs.

Saviez-vous que la Ryder Cup est le troisième évènement sportif le plus médiatisé, après la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques ?

Le golf est réintégré au JO de 2016, au Brésil. (après une apparition en 1900 et 1904) .

L'organisation de la Ryder cup en 2018, en France, encourage la fédération française de golf (FFG) à populariser ce sport. Il existe, maintenant, en France de nombreux golfs accessibles à des tarifs bas et ainsi permettre à de nombreuses personnes de pratiquer cette activité sans se ruiner.

Les golfs en France :

Il y a plusieurs types de terrains de golf. Les publics, subventionnés souvent par les intercommunalités et les golfs privés.

Il est vrai que certains golfs privés (notamment en région parisienne) reste accessibles qu'à une certaine catégorie de privilégiés (prix abonnement – index obligatoire ...), mais ces golfs là ne font pas partis de nos objectifs et de nos réflexions (comme dans tout autre activité sportive qu'il semble inutile de rappeler ici.)

L'activité golf au sein de l'Association Emmaüs Solidarité est financée intégralement par la Mission Santé.

Il y a actuellement 678 parcours de golf en France, (1851 golfs en Angleterre) répartis selon :

Nombre de golfs dans nos Régions/

Auvergne-Rhône-Alpes : 86 / Nouvelle-Aquitaine : 84 / Île-de-France : 79 /
Provence-Alpes-Côte d'Azur : 62 / Occitanie :60 / Hauts-de-France : 41
Normandie :40 / Grand Est : 40 / Rgion Bretagne : 39 / Centre-Val de Loire : 34
Pays de la Loire : 31 / Bourgogne-Franche-Comté :31 / Corse : 6

Les écoles de Golf (source Golf magazine 2003):

La France possède 261 écoles de golf (recensées mars 2004).

- 2/3 des écoles ont de 2 à 5 pros.
- 6,75 : c'est la moyenne d'âge d'accès autorisé à l'école de golf.
- Le tarif moyen proposé par les écoles de golf est de 180 euros par an. 42,5% des clubs ont une fourchette de prix comprise entre 50 et 150 Euros et moins de 10% proposent des prix supérieurs à 300 Euros pour l'inscription à l'année.

Au jour'd'hui le Golf se situe à la sixième place des sports les plus pratiqués en France derrière le Foot, le Tennis, le Judo, l'équitation, et la Basketball, mais bien avant la voile, le handball, et...le rugby.

La progression 2005/2006 est de +2,6% alors que la plupart des autres sports (foot notamment avec -0,9%) sont en régression. Le tennis tire bien son épingle du jeu puisqu'il progresse en nombre de licenciés de 4,0%.

On peut dire aujourd'hui que pour 380 000 licenciés on compte environ 600 000 pratiquants (joueurs occasionnels compris)

Depuis 2006, ces chiffres ont encore progressé. (408.338 en 2015)

Le golf, un sport cher ?

Le [golf](#) est réputé être un sport plutôt cher. Essayons d'y voir plus clair : le prix moyen en basse saison varie entre 23 et 26 € pour un 9 trous et entre 45 et 52 € pour un 18 trous, en haute saison les prix sont compris entre 27 et 30 € le 9 trous et entre 56 et 63 € le 18 trous. Pour ce qui est des cotisations annuelles et pour les adultes, les prix oscillent entre 700 et 1 500 € en fonction des greens.

il peut se pratiquer en famille. De plus, il permet de passer de longues heures au calme, et en pleine nature. Perdant son côté snob, le golf attire aussi de plus en plus de jeunes. 10000 collégiens et lycéens frappent aujourd'hui des balles sur les greens. Mais, en dépit de cette cure de rajeunissement, le golfeur moyen est toujours un papy... La moitié des joueurs ont en effet plus de 50 ans.

L'emploi direct et indirect :

Il représente 13 000 emplois stables

Enfin, s'agissant des données sociales, retenons que la filière représente 13 000 emplois dont 7650 emplois directement liés à l'exploitation des parcours des golfs. Ce sont des emplois stables géographiquement et qui représentent un débouché important pour les personnels non qualifiés puisque 41% des employés ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (Baccalauréat).

Moyenne d'age(s) :

La moyenne d'age des Golfeurs est de :

47 ans pour les hommes

50 ans pour les femmes

Les valeurs du Golf :

Des valeurs dans lesquelles se reconnaissent de plus en plus le grand public, ainsi que le monde de l'entreprise.

Les valeurs du golf, un sport :

- exigeant concentration et maîtrise de soi
- fondé sur le respect des autres joueurs et du parcours
- pratiqué dans un environnement naturel et calme
- permettant de s'éloigner des exigences et pressions de la vie quotidienne
- considéré comme propre, que le dopage n'a pas envahi
- convivial et bon pour la santé

A méditer

Le golf, un sport de vieux riches. ?

Il serait donc temps que j'arrête de pratiquer cette activité de plein air tellement stéréotypée. J'apprends avec surprise que je ne respecte aucun des critères d'éligibilité. Pourquoi devrais-je donc continuer à parcourir les fairways de la planète ?

Parce que c'est faux, archi-faux. Pourquoi ?

Si ses origines millénaires font du golf un vieux sport, elles n'en font pas pour autant un sport « de » vieux. On retrouve des traces de pratiques similaires jusqu'au grand empire romain, et rien n'indique alors que cela n'était pratiqué que par une population d'« anciens ».

Alors pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ?

Il faut avant tout admettre une chose. La pratique du golf exige de disposer de temps. Une partie à quatre nécessite en moyenne 4h, sans compter les déplacements et éventuelles séances de practice pour se mettre en jambes. Oui, c'est beaucoup. Mais combien de temps passez-vous devant votre ordinateur ou votre télévision pendant votre fin de semaine ? Je serais surpris d'apprendre que c'est très en-deçà de la durée moyenne d'une partie de golf.

La raison pour laquelle le golf est perçu comme un sport de « vieux » est simple et pourrait se résumer à une question : « Qui dispose du plus de temps libre ? ».

Nous avons tous la même réponse en tête.

Est-ce que cela signifie qu'ils sont les seuls à pouvoir jouer ?

Chaque année, des centaines de milliers de jeunes à travers le monde tapent leurs premières balles sur les tapis verts. Les Fédérations nationales n'hésitent pas à créer des programmes de découverte du golf pour le grand public, et les jeunes en particulier, à l'image de l'opération Tous au golf que la FFG a lancé voilà quelques années. Ces initiatives permettent de démocratiser le golf et de le rendre plus accessible.

Cela nous amène justement à la deuxième partie de l'affirmation : vieux « riches ».

Ce serait mentir que de dire que le golf ne coûte rien. Cela sera toujours plus onéreux que d'acheter un ballon et d'improviser un terrain de football sur un terrain vague. Le matériel est plus cher à l'achat qu'une raquette de tennis ou qu'un maillot de bain et une paire de lunettes de natation.

Mais comparons cela à d'autres sports « grand public » d'ici au Québec, notamment le hockey sur glace, sport le plus pratiqué au Canada la moitié de l'année. L'achat de matériel de hockey descend rarement sous la barre des 1000\$. Oui, 1000\$ pour un équipement de base, bas de gamme. Et pourtant le hockey sur glace est loin, très loin, d'être considéré comme un sport de riches. Bien au contraire, c'est certainement LE sport populaire par excellence au Canada.

Revenons maintenant au golf. A moins d'être un acheteur compulsif ayant besoin d'être équipé des dernières technologies golfigues, il est possible d'acheter une demi-série (en général des fers 5, 7, 9, PW, un bois 3, un hybride et un putter, le tout avec le sac bien sur) de base pour rien de plus que 130€ (180\$CAD). Et cela suffit pour jouer. On est loin des 1000\$ d'équipement nécessaires au hockey.

Certains répondront à cela que c'est le droit de jeu (green fee) qui est exorbitant et prohibitif. Le coût moyen, en France, d'un droit de jeu est de 32€ (45\$CAD). Pour 4h de jeu en moyenne. Admettons que vous jouez 1 fois par semaine, cela revient à un investissement annuel juste inférieur à 1700 €, pour plus de 200h de jeu ! 8.5€ de l'heure. Toujours aussi prohibitif selon vous ? Quand on sait que la location d'un court de tennis vous coûtera environ 10€ de l'heure...

Viennent à nouveau s'ajouter toutes les initiatives et programmes d'introduction au golf. La majorité des parcours en France propose un forfait découverte avec un cours d'une 1/2h où l'ont vous prête le matériel, le tout pour 10€.

Alors il est loin le temps où seuls quelques clubs exclusifs et élitistes vous permettaient de jouer au golf, moyennant une introduction par un membre et une enveloppe annuelle à cinq chiffres.

Le golf n'est PAS un sport de vieux riches. Du moins, « pas que ».

Mais vous, qu'en pensez vous ?